

Modalités de saisine

Saisie de l'EMAS par un(e) professionnel(le) de l'Education Nationale ou de l'Enseignement Agricole, en envoyant la fiche de saisine par mail avec copie à l'Enseignant Référent

L'EMAS fixe une date de première rencontre avec l'établissement demandeur pour recueillir les informations

Suite à cette première rencontre, décision (ou non) d'intervention

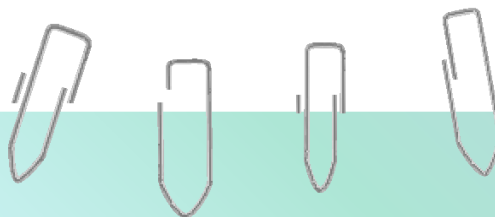
Si oui : élaboration d'un programme d'intervention pour une action ponctuelle ou pour une durée de 3 mois

Si non : motif de refus et éventuelles préconisations



Nous contacter

2 avenue de Strasbourg
68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
emas@adapeipapillonsblancs.alsace



Mme MOSIMANN, cheffe de service :
06.13.60.55.17
cmosimann@adapeipapillonsblancs.alsace

Mme DUJARDIN, psychologue :
06.45.83.48.10
jdujardin@adapeipapillonsblancs.alsace

Mme FRERE, enseignante spécialisée :
07.85.72.49.35
mfrere@adapeipapillonsblancs.alsace

Mme WEISLINGER, éducatrice spécialisée :
07.85.72.52.54
jweislinger@adapeipapillonsblancs.alsace

Adapei
Papillons Blancs
d'Alsace

EMAS

Equipe Mobile d'Appui
Médico-Social pour la
Scolarisation des élèves en
situation de handicap

*“Un soutien à destination des professionnels
de l'Education Nationale et de l'Enseignement
Agricole pour renforcer
l'école inclusive”*





EMAS

L'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 14 juin 2019 en faveur de l'amélioration de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Elle a été créée sur demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et se rattache administrativement au Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) situé à Mulhouse de l'Adapei Papillons Blancs d'Alsace.

Les objectifs

- Apporter un éclairage médico-social aux professionnels de l'Education Nationale et de l'Enseignement Agricole.
- Renforcer l'école inclusive en favorisant le maintien de la scolarisation des élèves en situation de handicap.



Un travail de complémentarité avec l'Éducation Nationale et l'Enseignement Agricole

L'EMAS intervient auprès de professionnels issus des écoles, collèges et lycées, rencontrant des difficultés avec un ou plusieurs élèves âgés de 2 à 18 ans et en situation de handicap notifié par la MDPH ou en cours de diagnostic.

L'EMAS propose son appui dans le cas où une « expertise médico-sociale » est souhaitée :

- Etude et suivi de situations
- Proposition d'outils spécifiques
- Information et sensibilisation sur différentes thématiques en lien avec le handicap.

Le travail de complémentarité entre l'EMAS, l'Education Nationale et l'Enseignement Agricole est posé comme un principe essentiel dans l'intérêt des élèves.

Les missions

- Conseiller et participer à des actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap
- Apporter appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficultés avec un élève en situation de handicap
- Aider une communauté éducative à gérer une situation difficile
- Conseiller une équipe pluridisciplinaire de Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Assurer une fonction ressource pour répondre aux questions liées au handicap.

Le territoire d'intervention

La zone géographique d'intervention de l'EMAS englobe l'ensemble du département du Haut-Rhin.

La composition de l'EMAS

- Une cheffe de service
- Une psychologue
- Une enseignante spécialisée
- Une éducatrice spécialisée
- Une secrétaire

PARTENAIRES

